

# Le Guichet unique : des renseignements et des aides pour l'amélioration de l'habitat

- Urbanisme



**La Communauté de Communes de Grand Lieu s'est engagée en décembre 2017 dans la mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat privé.**

Ce dispositif, piloté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Retz et mis en œuvre dans le cadre d'une convention avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), permet aux propriétaires aux ressources (très) modestes souhaitant réaliser des travaux de rénovations énergétiques ou de maintien à domicile, de prétendre à des aides. Dans le cadre du PIG et afin de faciliter les démarches pour tous, un « Guichet unique » a été mis en place permettant aux habitants des 9 communes du territoire de se renseigner sur l'ensemble des thèmes liés à l'habitat.

**Le « Guichet unique » : des partenaires à l'écoute des propriétaires**

4 partenaires, aux compétences complémentaires, informent et renseignent lors de

permanences :

**ADIL** : Agence Départementale d'Information sur le Logement a pour objectif, de diffuser des informations et des conseils juridiques, financiers et fiscaux sur toutes les questions de logement.

- Accès aux droits et rapports propriétaires/locataires
- Montage financier pour l'accession et la rénovation
- Analyse des contrats (maison individuelle et maîtrise d'œuvre)
- Premier niveau d'information sur l'amélioration de l'habitat (hors secteur programmé)

**CAUE** : Conseil de l'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement dispense des conseils aux particuliers désirant construire, agrandir ou réhabiliter, notamment dans une démarche de développement durable, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

- Insertion du bâti dans l'environnement et le site
- Organisation intérieure / éco-conception
- Accompagnement aux autorisations d'urbanisme

**Alisée : Espace info Energie** a pour mission d'informer le public sur l'efficacité énergétique du logement et les énergies renouvelables. Ce réseau d'experts conseille sur les déperditions énergétiques, le choix et la mise en œuvre des matériaux, les caractéristiques techniques pour bénéficier d'aides financières.

- Performance énergétique : isolation, ventilation, chauffage
- Énergie renouvelable
- Animations collectives et prêts d'outils de mesure

**Citémétrie** informe gratuitement sur le dispositif de subventions pour l'amélioration de l'habitat (rénovation énergétique et maintien à domicile) dans le cadre du PIG.

- Vérification de l'éligibilité au dispositif de subventions
- Assistance et conseil pour définir un projet de travaux
- Diagnostic technique du logement
- Estimation du coût des travaux et aides financières
- Montage des dossiers de subventions mobilisables

A ce jour, le dispositif n'est pas utilisé à son maximum. Les habitants du territoire sont invités à venir se renseigner au « Guichet unique » pour leurs projets de travaux de rénovation ou toutes autres demandes liées à l'habitat !

## **Le PIG, objectifs et premier bilan**

Lors de la mise en place du PIG, des objectifs sur 3 ans, ont été fixés à la Communauté de communes concernant l'accompagnement des propriétaires dans leurs démarches :

- 50 dossiers « propriétaires occupants pour des travaux d'économie d'énergie »
- 20 dossiers « propriétaires occupants pour des travaux d'adaptation au vieillissement et/ou à l'handicap »
- 30 dossiers « propriétaires bailleurs pour des travaux d'économie d'énergie »

Après 8 mois de fonctionnement, les résultats du «Guichet unique» sont les suivants :

- 29 dossiers « propriétaires occupants pour des travaux d'économie d'énergie »
- 7 dossiers « propriétaires occupants pour des travaux d'adaptation au vieillissement et/ou à l'handicap »
- 2 dossiers « propriétaires bailleurs pour des travaux d'économie d'énergie »

Les objectifs ont dû être revus à la hausse afin que l'ANAH puisse prévoir les subventions nécessaires pour les dossiers déposés par la Communauté de Communes de Grand Lieu (sauf pour les propriétaires bailleurs). Les nouveaux objectifs d'accompagnement sont :

- 105 dossiers « propriétaires occupants pour des travaux d'économie d'énergie »
- 45 dossiers « propriétaires occupants pour des travaux d'adaptation au vieillissement et/ou à l'handicap »
- 9 dossiers « propriétaires bailleurs pour des travaux d'économie d'énergie »

Tous partenaires confondus, 64 propriétaires du territoire ont été accompagné pour 36 dossiers déposés au final.

Concernant l'accompagnement via Citémétrie, c'est un succès ! En 4 mois, 17

personnes ont été accueillies ; 12 pour des demandes de renseignements sur le dispositif et 5 pour échanger avec le chargé d'opération sur leurs dossiers en cours de montage.

Les 36 dossiers déposés représentent 693 000€ TTC de travaux pour un montant d'aides demandé de 364 000€ TTC soit 53% de subvention. La participation financière prévue de la Communauté de Communes de Grand Lieu est de 18 000€ TTC soit 500€ TTC par dossier déposé. Pour 500€ TTC attribués par la Communauté de Communes, l'ANAH verse en moyenne, pour un dossier « travaux d'économie d'énergie » 5 735€ TTC et pour un dossier « travaux d'adaptation au vieillissement et/ou à l'handicap » 3 000€ TTC.

**Permanences des partenaires du Guichet unique** [ au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu ]

**CAUE, ADIL et EIE** : tous les 1<sup>er</sup> jeudis de chaque mois de 9h30 à 12h30 sur RDV auprès de la Communauté de Communes de Grand Lieu 02 51 78 47 87 ou des organismes :

ADIL 02 40 89 30 15 - CAUE 02 40 99 00 98 - Alisée - EIE 02 40 08 03 30

**Citémétrie** : tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis de chaque mois de 9h30 à 12h30 sans RDV

02 82 52 34 39 - pig.petr-paysderetz@citemetrie.fr

[Retour aux actualités](#)